

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 2023-016

Nos réf : SR/HT

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise SARL Petrequin (Colombier-Fontaine), interviendra pour des travaux de couverture-zinguerie au 13 Place Centrale.

Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 1 jour, le 27 mars 2023, la circulation sera adaptée en fonction des besoins de son intervention (montage d'un échafaudage qui rendra le trottoir inaccessible).

À l'endroit de la zone des travaux, la vitesse des véhicules est d'ores-et-déjà limitée à 30km/h sur la Route Départementale 663. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoirs pour les piétons au niveau des 2 passages piétons situés de part et d'autre et à proximité de la zone de travaux).

Article 3 : L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux provisoires et de cônes de signalisation conformément à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire à mettre en place pour des travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 24 mars 2023

Madame la Maire
Sophie RADREAU

Notifié à l'intéressé le : 24 mars 2023

Publié sur site internet le : 27 mars 2023



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr